

Le petit Bruyérois

Commune des Bréviaires

N°52 - Novembre 2018



- Directeur de la publication
Yves MAURY
- Responsable rédaction
Régis SADOUX
- Conception graphique et impression
Créatis - 01 30 46 80 02
- Crédits photos R. Sadoux, P. Guichon.

www.mairie-breviaires78.fr

Imprimé sur papier 50% de fibres recyclées, 50% FSC
ISSN : 16227-5284
DIFFUSION GRATUITE



Sommaire

- | | | | |
|---------------------------------|---|---------------------------|----|
| • L'éditorial du Maire | 2 | • ça s'est passé | 11 |
| • 1914-1918 : le conflit ! | 4 | • Attention aux drones... | 14 |
| • L'arrivée de la fibre optique | 6 | • ... Et aux frelons | 16 |
| • Recensement | 7 | • La vie au quotidien | 18 |
| • La vie du village | 8 | | |



Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Après le départ des nouveaux voisins installés sur le terrain de sport, la rentrée scolaire, le forum des associations, c'est avec grand plaisir que j'ai accueilli nombre d'entre vous, le 9 septembre 2018, sur le parvis de la mairie, pour un vin d'honneur à l'occasion de la fête annuelle de la commune.

Votre présence nombreuse et amicale a témoigné de votre attachement pour cette fête. C'est un événement majeur dans la vie du village, un rendez-vous populaire et convivial. Ce programme festif, Mesdames Messieurs, est le fruit de beaucoup de travail et d'investissement de la part des membres bénévoles du comité des fêtes qui consacrent de leur temps aux autres, qui ne ménagent pas leurs efforts, pour que la réussite soit au rendez-vous.

La fête annuelle est très certainement de ce point de vue, un élément important de la cohésion du village. L'essentiel dans une fête est qu'elle soit organisée par et pour les habitants. Il est important d'encourager chacun d'entre nous à devenir acteur de la vie de son village.

Merci à notre Comité des Fêtes, l'Association des Sports et Loisirs, l'Association des Jeunes, nos Agents Municipaux, les Elus.

Encore merci à vous tous pour votre participation collective à l'organisation de ces manifestations locales qui font la richesse de notre village.

La vie municipale n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Certains événements ou inquiétudes viennent parfois perturber l'ambiance du Village :

Les inondations :

Victime de pluies diluviennes, parfois plusieurs mois de pluie en une seule journée, la commune a été reconnue, une nouvelle fois, commune sinistrée par arrêté ministériel le 23 juillet 2018.

Certains quartiers souffrent du débordement des rigoles qui traversent notre commune. Elles sont alimentées principalement par les eaux de ruissellement des terrains versants, en périphérie du village.

La plus grande partie des eaux de toiture du centre du village sont recueillies dans le réseau communal d'eau pluviale. Ce réseau est constitué d'une canalisation enterrée qui se déverse à l'extrémité de la rue Neuve, en forêt.

A noter qu'une partie des eaux de toiture se déversent, encore anormalement, dans le réseau communal « eaux usées », ou dans la rue. Ces propriétés qui ne respectent pas le règlement d'assainissement communal, dit séparatif, vont avoir, si le réseau d'eau pluviale est présent en façade des habitations, la contrainte de modifier leurs installations.

A notre demande, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et des Rigoles (le S.M.A.G.E.R), avec l'aide de nos agents communaux, a procédé au curage de son réseau dans la traversée du village. Cet entretien devrait augmenter la capacité d'accueil de la rigole et améliorer son écoulement.

D'autres mesures seront étudiées avec la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (La C.A.R.T) responsable de cette compétence :

- Le Freinage du débit de la rigole en amont de l'entrée du village aux abords de la propriété du Haras National.

- L'Installation de pompes de relevage en façade du terrain de sport pour un déversement de secours vers les étangs.

Les gens du voyage :

La création d'aires de grands passages de capacité d'accueil de 300 à 400 emplacements, d'après le règlement départemental en vigueur, est devenue compétence des Communautés de Communes ou d'Agglomération du sud Yvelines : Versailles, Saint Quentin en Yvelines, Montfort l'Amaury, Rambouillet.

Encore une délégation de compétence sympathique de l'état qui aura bien du mal à être respectée par les Intercommunalités.

Dans cette attente, les communes devront encore supporter les installations sauvages sur leur territoire.

La fibre :

C'est fait ! La fibre est raccordée au réseau cuivre existant de la commune. L'amélioration du débit prévue pour le 22 octobre 2018 est théoriquement là. Il va falloir vérifier !

L'avenir du Haras National :

Un projet étudié par le Comité Régional d'Equitation d'Ile de France (le CREIF) est en cours d'examen au Conseil Départemental. Ce projet attendu depuis 20 ans est, à mon avis, rassurant pour le monde du cheval et la commune.

Les travaux communaux en cours :

- L'agrandissement et la mise aux normes de la salle des fêtes pour la fin de l'année.

- A l'école, une nouvelle salle de classe pour le printemps 2019 en remplacement du bâtiment préfabriqué existant.

- L'accès pour les personnes à mobilité réduite à la mairie pour juin 2019.

Un dernier mot,

Chacun le sait, dans nos villes, dans nos villages et nos quartiers, l'indifférence et le chacun pour soi prospèrent, hélas, chaque jour davantage. De nombreuses plaintes sont déposées en mairie concernant le bruit, les animaux, l'entretien des propriétés, le stationnement sur les trottoirs. Merci d'avoir le plus grand respect concernant les règles de bon voisinage.

C'est aussi cela, un village convivial et accueillant.

Pour terminer, je n'oublie pas notre commerce de proximité. Merci de rendre visite le plus souvent possible au nouveau gérant de notre Multiservices. Faites-lui part de votre avis, vos suggestions, vos critiques éventuelles sur le choix de ses produits, la qualité et le prix de vente. L'achat de la baguette de pain ne me paraît pas suffisant pour assurer sa survie ! Je compte sur vous pour nous aider à pérenniser notre commerce communal qui rappelons-le, est essentiel pour nos séniors !

Je vous souhaite bonne lecture.

*Le Maire
Yves Maury*

• LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES



• 1914-1918... UNE LETTRE



Tout a été écrit ou presque :

Cent ans après l'armistice, laissons le Sergent Charles Andrieu, du 9^{ème} R.I décrire une journée.

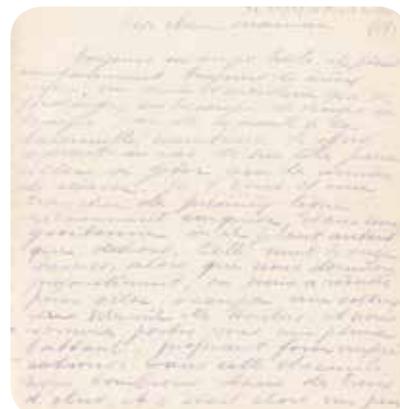
Vendredi 11 décembre 1914 (Le Mesnil-les-Hurlus)

Ma chère Maman,

Toujours un temps triste, il pleut constamment. Toujours le même enfer, un duel d'artillerie qui se prolonge, entrecoupé de temps en temps par des assauts à la baïonnette meurtriers. Les obus sifflent au ras de nos têtes pour aller se jeter sur les armées de réserve. Je t'écris d'une tranchée de première ligne récemment conquise, où il pleut autant que dehors. Cette nuit à onze heures, alors que nous dormions profondément on nous a réveillés pour aller occuper une colline de Mesnil-les-Hurlus, et nous sommes partis sous une pluie battante, proférant force imprécations. Dans cette obscurité, nous tombions dans des trous d'obus, et c'était alors un peu de rires. Pour ma part, je me suis enfoncé jusqu'aux genoux au fond de l'un deux, et il a fallu deux hommes pour m'en sortir. Je suis couvert de terre, je me ferai sécher quand je reviendrai au village. Wargemoulin d'ailleurs est inhabitable. On le bombarde chaque jour. Dans la section où je suis sergent, il y a eu une catastrophe : 2 sous-offis, un caporal, 13 hommes ont péri sous les décombres d'une grange dans laquelle avait éclaté un obus. Heureusement j'étais au cabanon. Sans cela j'y passais. Me voilà du coup bombardé chef de section. Robert commande la 4^e section, moi la 2^e. Nous avons beaucoup de responsabilité, et il me tarde que le dépôt d'Agen arrive pour me contenter d'une demi section. Notre corps d'armée a beaucoup souffert. Encore un effort à produire, paraît-il,...et nous allons au repos pour quelques temps. C'est le supplice de Tantale.

J'ai reçu tous les paquets que tu m'as envoyés. Hier au soir même celui où il y avait le saucisson et le cigare. Ce paquet de gourmandises fera tout juste 24 heures. Imperméable et boussole, j'ai tout cela. L'imperméable me rend de grands services, mais que veux-tu, je vis dans l'eau. Nous préférons le froid, mais nous n'avons pas le choix. De même pour la paix, je leur donnerais avec plaisir le département des Ardennes. Pour ce qu'il doit valoir pour le moment?

Nous ne désespérons jamais de revenir chez nous, à moins d'une blessure et que la paix se signe pendant la convalescence. Pendant les moments, rares, hélas, de repos, je songe toujours à vous, à la douceur de la vie familiale que nous menions tous quatre. Mais pendant les moments d'action, aucune pensée étrangère à celle de bien se battre ne vient troubler ni amoindrir le courage. Après le devoir accompli, il fait meilleur de penser à vous. Adieu, ma chère Maman, il se fait tard, et la nuit vient. Nous allons la passer, debout, sous la pluie, l'oreille au guet, les yeux ouverts, pour prévenir à temps toute surprise boche. Mille baisers à tous.



Fleur de tranchée ...
1913...1919

Lettres de guerre
Edition Hugues de Chivré



Nom Prénoms	Conflit	Date et lieu de décès	Médaille
BOUTIFFARD Albert Gustave	1914-1918	14/11/1914 Zonnebeke Belgique	
BUFFET Léon Paul	1914-1918	24/11/1914 Le Mans (72)	
CORBONNOIS Charles Joseph	1914-1918	08/10/1918 Bazancourt (51)	
COROUGE Émile Eugène Athanase	1914-1918	17/08/1918 Villers-lès-Roye (80)	
CROCHET Émile Auguste	1914-1918	01/08/1916 Fleury-devant-Douaumont	
GAUTIER Camille	1914-1918	-	
GEUFFROY Louis Eugène	1914-1918	09/05/1915 Vaux-lès-Palameix (55)	
HERSANT Albert Louis Antoine	1914-1918	25/04/1915 Saint-Remy-la-Calonne (55)	
JAMIS Maxime	1914-1918	-	
LOUDARD Édouard Étienne	1914-1918	31/01/1915 Montigny-lès-Metz (57)	

• LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE AUX BRÉVIAIRES : PARLONS-EN !



Une fibre optique est un fil dont l'âme, très fine, en verre ou en plastique a la propriété de conduire la lumière et sert pour la fibroscopie, l'éclairage ou la transmission de données numériques). C'est un guide d'ondes qui exploite les propriétés réfractrices de la lumière.. Lorsqu'un rayon lumineux entre dans une fibre optique à l'une de ses extrémités avec un angle adéquat, il subit de multiples réflexions totales internes. Ce rayon se propage alors jusqu'à l'autre extrémité de la fibre optique sans perte, en empruntant un parcours en zigzag. La propagation de la lumière dans la fibre peut se faire avec très peu de perte même lorsque la fibre est courbée. C'est pourquoi la fibre optique est capable d'acheminer des débits considérables, au moins 30 fois plus rapides que le réseau actuel en cuivre (ADSL).

C'est ainsi que les accès internet, les tv à la demande, les jeux vidéo ou les partages de fichiers à distance type « Cloud » seront plus rapides et permettront un transfert de volume d'informations plus important (bande passante).

Le déploiement de la fibre optique s'effectue en plusieurs étapes. Le réseau est d'abord déployé dans les rues, ainsi que les armoires. Une fois cette réalisation exécutée et après un délai règlementaire de confirmation, la fibre sera disponible pour chaque foyer à la commercialisation

par les fournisseurs d'accès internet.

Mais nous n'en sommes pas là : le réseau en cours d'installation est destiné à relier les communes par le biais des mairies du Perray, et de Saint Léger.

Le raccordement du réseau cuivre à cette fibre, qui est effectif depuis la semaine 43, permettra d'augmenter significativement le débit servi antérieurement. Une seconde phase sera les raccordements aux particuliers.

Certains abonnés d'Orange ont déjà reçu une lettre leur indiquant qu'à partir du 22 octobre, des travaux seraient effectués sur le réseau cuivre et qu'ils en verraient les effets 2 semaines plus tard : « Plus grande fluidité de navigation sur les sites Web , téléchargements plus rapides ... »

Ces travaux, en fait, bénéficieront à tous, quel que soit leur opérateur, puisque le réseau cuivre est commun... Par la suite, l'installation de la fibre « chez vous » dépendra de votre abonnement personnel avec votre « provider »

En attendant ... bientôt un cadeau de Noël ?...

• LE RECENSEMENT DE LA POPULATION, À QUOI ÇA SERT ?

À QUOI ÇA SERT ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française : Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes, plus une commune est peuplée, plus la participation de l'état est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité : La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

COMMENT ÇA MARCHE ?

Avant la collecte, votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte, répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion à : www.Le-recensement-et-moi.fr.

Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



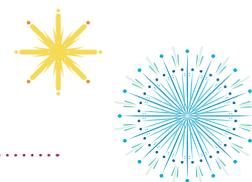
Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille pour le logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis vous convenez d'un rendez-vous pour venir récupérer les documents. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte, le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête. Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres aux maires ainsi qu'à la population .

Cette année, le recensement a lieu dans les 7000 communes de moins de 10 000 habitants concernées : du jeudi 17 janvier au samedi 16 février.

Il se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.



• LA VIE DES ASSOCIATIONS



SPECTACLES DE FIN DE SAISON DES SECTIONS « ENFANTS » DE L'ASLB

Dimanche 27 mai, représentation de la section théâtre avec un Cabaret d'Improvisation proposé par les plus jeunes, suivi d'une pièce de théâtre « Tranche de Folie » par les ados.

Dimanche 1er juillet, les élèves de la section d'anglais ont dévoilé leur accent « so british » sur des comptines des 4 saisons et des petites mises en scène de choix.

Le rideau s'est ensuite levé sur les mouvements rythmés des élèves de la section danse qui ont enchaîné chorégraphie et changements de costumes avant d'inviter le public à les rejoindre sur scène pour partager quelques pas et quelques rires.



ASLB - NOUVELLE SAISON 2018-2019

Samedi 8 septembre, lors du forum des associations, l'ASLB a ouvert les inscriptions à ses différentes activités pour enfants et adultes.

Anglais, danse, théâtre et nouvellement éveil musical sont proposés pour les plus jeunes ; gym, yoga, méditation, fitness, marche, couture et aquarelle pour les plus grands. La bibliothèque reste ouverte aux membres de l'ASLB avec de nouvelles animations à venir.

Contact : aslb78610@gmail.com



DERNIÈRE MINUTE

Bientôt une nouvelle
activité ... la généalogie !

animée par Patrick Guichon

• LA VIE DE L'ÉCOLE



MARCHÉ DE L'ÉCOLE

Samedi 2 juin, sous un soleil généreux, l'Amicale des Petits Ecoliers a proposé un marché dans la cour de l'école. En association avec les élèves, marchands d'un jour, et leurs enseignantes, les Amicalistes ont disposé des stands fruits/légumes, pâtisserie, boulangerie, confiserie, fromagerie, librairie, fleurs et plantes.

Pendant que les uns remplissaient leur panier, d'autres dégustaient un petit déjeuner et les plus jeunes s'essayaient à une pêche aux canards ou à quelques rebonds sur le

château gonflable. Belle matinée conviviale qui s'est terminée par un « pot » de l'amitié offert par l'Amicale qui remercie vivement tous les acteurs de ce marché, dont les bénéficiaires participeront aux classes découvertes de l'année 2018-2019.

Contact : amicaledespetitsecoliers@gmail.com

FÊTE DE L'ÉCOLE



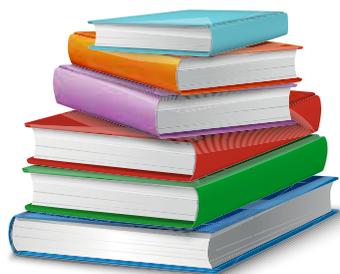
Vendredi 29 juin, les élèves de l'école et leurs enseignantes ont offert aux familles un très beau spectacle musical sous le toit du manège couvert du haras national.

Malgré une température élevée, les enfants ont su mener avec enthousiasme rythmes, chants et danses, sur une scène décorée de leur propre soin.

A l'issue de la représentation, les familles ont rejoint la cour de l'école pour un apéritif dînatoire organisé par l'Amicale des Petits Ecoliers, le Comité des Fêtes, et les parents qui avaient apporté quelques petits plats ...

• BIBLIOTHÈQUE DES BRÉVIAIRES

LES MILLE-FEUILLES EN PARURE AUTOMNE !



La bibliothèque des Bréviaires « Les Mille-Feuilles » rouvre ses portes ! Après la pause estivale, la nouvelle équipe vous accueille en dehors des vacances scolaires les mercredis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

La bibliothèque proposera en plus des prêts de livres et de DVD à tous les membres de l'ASLB et leur famille, ainsi qu'à certaines classes de l'école des Bréviaires, des animations et des expositions pour tous les âges.

NOUVEAUX HORAIRES !

Mercredi de 16h à 18h
Samedi de 10h à 12h
(Hors vacances scolaires)



ANIMATION HALLOWEEN



La bibliothèque des Bréviaires a organisé une animation « Halloween » à destination des enfants scolarisés aux Bréviaires ce samedi 3 novembre entre 10h et 11h45. Places limitées à 20 enfants.

Au programme :

- Lecture de livres sur le thème d'Halloween (groupes selon classe d'âge),
- Photos des enfants en tenue déguisée,
- Dégustation de gâteaux, bonbons et boissons,
- Découverte de la bibliothèque décorée pour l'occasion !



Quelques informations pratiques :

- Les enfants sont sous la surveillance et responsabilité des adultes présents,
- La bibliothèque est à côté de la salle des fêtes en cours de travaux, face parking de la mairie des Bréviaires,
- bibliotheque.breviaires@gmail.com ou sms/téléphone 06 86 62 77 51.



EXPOSITION DE PEINTURE

L'animation suivante aura lieu le 17 novembre avec une exposition de peinture de Jean-Yves PALMIER, grand artiste autodidacte, membre de l'ASLB, qui présentera quelques huiles et pastels.

La cotisation à l'ASLB est de 5€ par an et donne accès à la bibliothèque à toute la famille. Nous vous attendons nombreux !

L'équipe des Mille-Feuilles

(Colette, Corinne, Danièle, Fanny, Martine, Mohamed, Muriel)





• LE TEMPS DES ÉTANGS

Aux Artistes le Patrimoine ! est un projet de valorisation des acteurs et des lieux culturels du PNR de Chevreuse. (PNR + communes + artistes + bénévoles + public)

Ce projet a pour objectif de montrer la richesse et la variété des lieux patrimoniaux du Parc, au-delà des sites touristiques bien connus et balisés. Ce programme est une invitation à la découverte de lieux chargés d'histoire, des sites aussi bien archéologiques que bâtis ou au fort accent naturel et paysager. Le projet « Les temps de l'étang » s'inscrit dans cette dernière catégorie.

La commission en charge du projet a sélectionné 10 propositions artistiques sur 10 sites du parc, proposant un nouveau regard sur les lieux, une libre interprétation de leurs caractéristiques, une manière aussi de souligner les talents des acteurs culturels du territoire.

Sur notre commune, « Les temps de l'étang », initié par Alexis Boullay vous a proposé une rencontre entre de la « musique live » et de la « vidéo en plein air » pour un hommage à la nature. « Les temps de l'étang » est un film sur la vie des étangs.

Des prises de vue des étangs de Hollande, réalisées durant trois ans, dont certaines accélérées, construisent cette ode écologique. Trois musiciens exceptionnels, François Michel, Glenn Marzin, et Mathieu Goulin ont joué en live pour accompagner la projection. Une expérience auditive et visuelle pour se plonger, in situ, dans une contemplation hypnotique.

Cette manifestation a été réalisée en coopération entre le PNR, Les Bréviaires, le Perray en Yvelines, Alexis Boullay et les musiciens, les bénévoles du lieu, le comité des fêtes

des Bréviaires et la chorale Mosaique.

L'événement fut un très beau succès de fréquentation car nous avons pointé 417 personnes présentes lors de la projection.

Merci donc au public d'être venu ce soir-là.



• FÊTE COMMUNALE DES BRÉVIAIRES 2018

Cette année, la fête communale ne fut pas une évidence pour tout le monde. Dès juin, lors de discussions menées sur le menu du repas de la fête communale, plusieurs Bruyérois s'étonnaient de nos préparatifs sans avoir l'assurance que les travaux de la salle des fêtes seraient terminés.

**« Pour eux, en effet,
pas de fête sans salle des fêtes. »**

La suite a donné raison à notre optimisme... et à notre détermination !

Trois semaines avant le 16 septembre, des visiteurs « non attendus » se sont donné le droit de squatter le terrain de foot au centre des Bréviaires. Malgré leurs promesses de départ pour le week-end du 2 septembre, ils nous ont annoncé 3 jours avant

la date convenue et donc programmée... qu'ils resteraient une semaine de plus !!



C'était sans compter sur les talents de négociateur de notre Maire qui les a décidés à changer de commune, ...

Le feu d'artifice était sauvé : nous n'aurions pas été en mesure de le tirer au milieu des caravanes.

Côté animation, cette année, les forains ont enfin apporté une piste d'autos- tamponneuses de taille « normale » ; mais comme ils ne nous en avaient pas avertis, nous avons dû négocier âprement avec les autres forains pour que tout le monde puisse travailler sans se gêner : pari réussi !



Notre week-end festif a débuté avec un événement piloté par le Parc Naturel Régional, qui a mis en valeur nos étangs de Hollande. Cette soirée a été un réel succès avec plus de 400 personnes au rendez-vous.

Un conteur musicien magicien, samedi après-midi, a régalé les plus jeunes avec un spectacle sous tente dans la cour de l'école.

La messe traditionnelle de la saint Sulpice a ensuite été célébrée à l'église communale suivie du partage du pain sur le parvis.

De nouvelles règles de sécurité ont cloué nos petits trains dans leur Hangard, car n'étant plus aux normes. La retraite aux flambeaux a donc été pédestre et écologique pour tout le monde.

Le feu d'artifice, quant à lui, a été tiré sur le terrain de foot, avec un final de toute beauté.

La journée du samedi s'est terminée pour les organisateurs par la mise en broche du bœuf.

Dimanche, le pot et le discours du maire ont été délocalisés sur le parvis de la mairie. Comme d'habitude, les problèmes de logistique ont été résolus par les organisateurs de telle sorte que cette configuration hors salle des fêtes a été très appréciée par la plupart des Bruyérois présents.

Le repas traditionnel du dimanche midi a rassemblé 386 convives autour d'un bœuf, de 110 kilos de frites et de tours de magie.

En conclusion, ce n'est pas la salle qui fait la fête, c'est la volonté des gens d'y participer qui en fait la réussite.



• UTILISATION DE VOTRE DRONE EN TOUTE RESPONSABILITÉ

Usage d'un drone de loisir



Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité

- Je ne survole pas les personnes.
- Je respecte les hauteurs maximales de vol.
- Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.
- Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.
- Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.
- Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.
- Je respecte la vie privée des autres.
- Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.
- Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.
- En cas de doute, je me renseigne.

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.
Faire survoler par un drone une portion du territoire français en violation d'une interdiction de survol est passible de 45 000 euros d'amende, 1 an de prison, et de la confiscation du drone en vertu des articles L. 6232-12 et L. 6232-13 du code des transports.

Règles d'un bon usage d'un drone de loisir
Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile :
www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronety-telepilotes-.html

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
www.developpement-durable.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



dgac

1

JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES

J'utilise mon drone en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité. Je reste bien éloigné de tout rassemblement de personnes.

2

JE RESPECTE LES HAUTEURS MAXIMALES DE VOL

En dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale d'évolution est fixée à 150 mètres par défaut mais elle est inférieure aux abords des aérodromes et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire pendant leurs horaires d'activation. Je respecte toujours ces hauteurs maximales afin de limiter les risques de collision entre mon drone et un aéronef. Avant tout vol, je vérifie la hauteur maximale autorisée à l'endroit où je souhaite faire manœuvrer mon drone sur <http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>. Dans tous les cas, je n'entreprends pas un vol ou j'interromps un vol en cours, si un aéronef se trouve à proximité.

3

JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE ET JE NE L'UTILISE PAS LA NUIT

Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'œil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) et l'utilisation de drones suiveurs sont toutefois possibles sous certaines conditions nécessitant notamment la présence d'une seconde personne pour assurer la sécurité.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.

4

JE NE FAIS PAS VOLER MON DRONE AU-DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION

En agglomération, le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres, ...) et permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise en aucun cas mon drone au-dessus de l'espace public.

5

JE N'UTILISE PAS MON DRONE À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES

Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. Des distances minimales d'éloignement sont à respecter et peuvent atteindre 10 km pour les aérodromes les plus importants.

6

JE NE SURVOLE PAS DE SITES SENSIBLES

Certains sites sensibles ou protégés ainsi que leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.

7

JE RESPECTE LA VIE PRIVÉE DES AUTRES

Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

8

JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUES SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILISATION COMMERCIALE

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur (notamment la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »).

Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détention d'autorisations délivrées par la direction générale de l'Aviation civile.

9

JE VÉRIFIE DANS QUELLES CONDITIONS JE SUIS ASSURÉ POUR LA PRATIQUE DE CETTE ACTIVITÉ

Ma responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres aéronefs, aux personnes et aux biens à la surface. Si je n'ai pas contracté d'assurance spécifique, je vérifie les clauses de mon contrat responsabilité civile.

10

EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE

Consulter le guide consacré à l'aéromodélisme sur le site de la direction générale de l'Aviation civile pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation des drones de loisirs.

Les fédérations d'utilisateurs ainsi que la Commission nationale de l'informatique et des libertés sont également des sources d'information utiles.

DGAC (direction générale de l'Aviation civile) : www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) : www.cnil.fr

FFAM (Fédération Française d'AéroModélisme) : www.ffam.asso.fr

FPDC (Fédération Professionnelle du Drone Civil) : www.federation-drone.org

FFD (Fédération Française du Drone) : www.federation-francaise-drone.com

Références réglementaires :

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

Plus d'informations disponibles sur le site de la Direction générale de l'Aviation civile :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

• LES FRELONS ASIATIQUES OU EUROPÉENS ?

Les pompiers sont intervenus plusieurs fois cet été aux Bréviaires pour décrocher des nids de frelons perchés en haut du clocher de l'Eglise ou logés dans le mur de façade de la mairie.



Ceux situés sur le clocher étaient « asiatiques » tandis que ceux de la mairie se révélèrent être européens .

Une bonne occasion de faire connaissance avec ces insectes venus d'orient et d'en savoir plus sur l'attitude à adopter en case de « découverte » d'un nid !

L'intervenant aux Bréviaires, pompier bénévole, est également spécialiste de ces insectes et gérant de la société SDH : Voici ce qu'il nous dit :

Arrivé en France en 2004 sur le port de Bordeaux en provenance de Chine, le frelon asiatique est un hyménoptère brun et orange, qui peut mesurer jusqu'à 30 mm de long. Il est le cousin de *Vespa Crabo*, le frelon de nos contrées. En cinq ans, il a, à partir de l'épicentre du Sud-Ouest, colonisé près du quart du territoire national.

Redoutable prédateur d'abeilles, capable de réduire à néant une ruche en quelques minutes, et friand des abeilles ouvrières chargées de pollen, le frelon asiatique possède la particularité de se reproduire massivement et rapidement. C'est ainsi que jusqu'à 2000 frelons et 150 « Fondatrices » peuvent se retrouver dans un nid : chaque fondatrice peut l'année suivante, nidifier. Une année plus tard, on peut se retrouver avec cent nids de plus. Des nids que l'on retrouve principalement dans les arbres, les haies de jardins, mais aussi dans les mobiliers urbains ou toute zone humide.

Cette espèce invasive est très proliférante. Les nids, qui peuvent atteindre un mètre de haut et 80 cm de diamètre, sont confectionnés à base d'eau et de cellulose. Ils sont créés par des fondatrices fécondées, qui hibernent individuellement dans des anfractuosités tempérées. La particularité d'attaque est différente de celle du frelon d'Europe : elle se fait en masse et est capable de pulvériser le venin à l'aide de sa glande à venin qui est pressée par son abdomen. Son venin n'est pas dangereux mais irritant pour nos yeux.

Cette espèce représente une menace pour la santé publique, la biodiversité et l'activité apicole.

Le dard du frelon asiatique est puissant et peut atteindre jusqu'à 6 mm ce qui rend son mode d'agression



particulièrement violent. Il constitue une réelle menace pour les personnes sensibles. Le frelon asiatique coupe la tête des abeilles européennes à l'entrée des ruches, les abeilles constituant sa nourriture essentielle. Il s'attaque également aux autres insectes. Le frelon asiatique gagne du terrain en France et il va vite ! Il progresse chaque année de 60 km....

Spécialisé depuis 2009 dans la destruction du frelon asiatique, la société S.D.H. intervient dans les conditions indiquées par le ministère de l'intérieur, la MNHN et l'ADAAQ, afin d'éviter la prolifération et de capturer l'ensemble des individus.

Retrouvez les conseils que vous propose l'entreprise de destructions de nids de guêpes et de frelons S.D.H. (www.sdh85.com)

• LE BON GESTE

En cas de piqûre de guêpes, de frelons ou d'abeilles, il faut enlever le dard doucement sans appuyer sur la poche à venin : grattez avec le dos d'un couteau ou d'un autre objet tranchant tout droit à travers le dard. N'utilisez pas de pince à épiler, car elle presserait la poche à venin et augmenterait la dose de venin dans la plaie. Nettoyez la zone piquée à l'eau et au savon. Placez de la glace dans un gant de toilette ou autre et appliquez-le sur l'endroit de la piqûre, et ce, pendant 10 minutes.

Si besoin surveillez la plaie car si des rougeurs ou gonflements apparaissent, et que les démangeaisons augmentent vous devrez aller consulter un médecin. Petite astuce, en cas de piqûre, contrairement à votre réflex qui vous incite à vous gratter, évitez de toucher ou de masser l'endroit de la piqûre car, le venin restant en surface, vous éviterez ainsi d'infecter la plaie.

LES DIFFÉRENCES ...

- Les pattes du « frelon asiatique » ou « frelon à pattes jaunes » sont bicolores : noires près du thorax, et jaune citron en moitié extrême. Les pattes du « frelon européen » sont entièrement de couleur marrons.
- Le thorax de « *vespa velutina nigrithorax* » est comme son nom latin l'indique : noir et velu. Celui de « *vespa crabro* » est bicolore : marron et roux, et tout aussi velu.
- L'abdomen du « frelon asiatique » comporte un gros anneau orangé vers son extrémité vue de dessus. Celui de l'europpéen est entièrement jaune citron, ciselé finement de noir avec de fines gouttes noires.
- La tête du « frelon asiatique » est noire avec la face orange plus allongée, alors que celle de l'europpéen est brun roux avec la face jaune et plus arrondie.
- La femelle fondatrice « *vespa crabro* » (jusqu'à 4 cm) est franchement plus grosse que la femelle fondatrice « *vespa velutina nigrithorax* » (environ 3 cm).



En cas de piqûres multiples ou pour les personnes allergiques

APPELS SECOURS :

- SAMU 15
- Pompier 18
- Médecin de famille
- Centre anti poison (CHU)

• ANNONCES ADMINISTRATIVES

RAMBOUILLET TERRITOIRES
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CIAS favorise le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap en vous proposant différents services pour vous accompagner au quotidien.

Nos services

- AIDE A DOMICILE**
(Entretien cadre de vie, courses, préparation des repas...)
- AUXILIAIRE DE VIE**
(aide à la toilette, aide au lever et au coucher, aide au repas...)

La demande de prestation peut être effectuée, soit

- par téléphone **01.34.57.58.85**
- dans nos locaux (sur RV) **14 rue Gustave Eiffel – ZA Bel Air –**
- par courrier **BP 40036**
- par mail **78511 RAMBOUILLET Cédex**
- sur notre site internet **rt78.fr** **cias@rt78.fr**

HORAIRES : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

vous pouvez télécharger le formulaire de prestation depuis l'onglet « Services aux usagers » puis « CIAS aide aux personnes âgées et/ou aux personnes en situation de handicap »

Cette demande sera traitée par une responsable de secteur pour réaliser l'évaluation de vos besoins. Un devis pourra être calculé avec ou sans participation de votre caisse de retraite ou de l'APA. Cette demande sera suivie d'une visite à domicile pour déterminer votre projet d'accompagnement avec la mise en place, selon nos disponibilités, d'un planning d'intervention.

• ACHAT EN LIGNE DE TIMBRES FISCAUX

Afin de faciliter vos démarches et dans une logique de modernisation, la Direction générale des Finances publiques a élargi l'offre de services en ligne en matière de ventes de timbres.

Vous pouvez désormais acheter les timbres fiscaux relatifs aux démarches les plus courantes (permis de conduire, passeport, carte nationale d'identité,...) sur internet en vous connectant sur le site «timbres.gouv.fr». Pour payer vos amendes, vous pouvez utiliser les services en ligne en vous connectant sur le site «amendes.gouv.fr». Dans ces démarches, vous pouvez vous adresser aux bureaux de tabac distributeurs auxiliaires de timbres.

Dans ce contexte, la Direction départementale des Finances publiques des Yvelines a pris la décision d'arrêter la vente des timbres fiscaux et des timbres amendes, dans l'ensemble des Centres des Finances publiques du département, à compter du 1er Octobre 2018.



• QUELQUES RAPPELS DES EXIGENCES DE LA VIE EN COMMUN

LES DÉCHETS VERTS

LES BACS A DISPOSITION Y SONT RESERVES « EXCLUSIVEMENT »

Merci de votre esprit civique et de votre discipline.

Sont compris dans la dénomination de « déchets végétaux » :

- Elagages et branchages (de petites tailles, section 30 mm maximum).
- Les tontes de pelouse et de gazon.
- Les déchets issus de l'entretien des jardins privés.
- Les feuilles mortes et les fleurs annuelles mortes.

Ne sont pas compris dans la dénomination de « déchets végétaux » :

- Les souches et tronc d'arbres.
- Les déchets de balayage.
- Les déchets fermentes cibles des ménages (papiers/cartons, reste de repas).
- Les ordures ménagères.

LES POUBELLES

- Ce ne sont pas des éléments décoratifs de grande valeur !
- Respectons la vue et la vie des voisins
- Merci de les stocker chez vous après le passage du SICTOM

LE BRUIT

Les horaires de bricolage ou de jardinage :

- Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- Samedi : 9h30 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- Dimanches et jours fériés : interdit

VOUS ORGANISEZ UNE FÊTE ? PRÉVENEZ VOS VOISINS !..

RAMASSEZ LES DÉJECTIONS CANINES

Les trottoirs ne sont pas des « toilettes » pour VOS chiens !



MAIRIE DES BRÉVIAIRES

12 route des Haras
78610 LES BRÉVIAIRES
Téléphone : 01 34 57 83 10
Télécopie : 01 34 84 13 15
Email : mairie.breviaires@wanadoo.fr

AFFICHAGE DES HORAIRES

sur la porte de la Mairie et
sur le site internet :

www.mairie-breviaires78.fr

• DERNIÈRE MINUTE...

Certaines exigences de la vie en commun n'ont vraiment pas besoin d'être rappelées...

Surtout lorsque la bêtise l'emporte sur l'envie de nuire gratuitement !

Leurs auteurs ne se distinguent en effet que par leur lâcheté...

Mobiliser les pompiers pour de telles nuisances... et pour quel effet ??

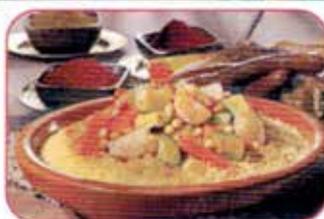
Ces faits se sont déroulés mardi 30 octobre « No comment » !!!



LIVRAISON À DOMICILE* GRATUITE

OUVERT : 8H00 à 13H00

15H00 à 22H00



**TOUS LES JOURS
COUSCOUS
ET TAJINE**

- Poulet
- Agneau
- Poisson



SUR COMMANDE : 06 05 97 55 38

N° 9 Route des Haras les Bréviaires - 78610 Les Bréviaires

Tél. : 09 81 08 34 53

